



COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 07 juillet 2026 à 18h00

Délibération n° 081/juil/2026

Candidature au label "Villes et villages sobres en eau"

L'an 2026, le 07 juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Aurélie MAILLOLS, Maire.

Présents : Aurélie MAILLOLS, Rémi RULL, Céline LLAMBRICH, Éric DELMAS, Anne MORLANS, Alexandre FABREGAS, Valérie BARREDA, Jean-Bernard OUILLE, Pauline LLERES, Myriam NOGUES, Michel FRANQUÉSA, Matthew HUMPAGE, Patricia DARDANT, Jean-Christophe JOSE, Philippe ROUSSEILL, Laetitia CECCALDI, Céline COURBON, Véronique GAUZÉ, Maxime QUAGLIATO, Vincent BEGHIN, Guillaume BLAVETTE, Sandrine COUSSANES, Olivier CAPELL, Aurore VALENZUELA

Absents excusés ayant donné procuration : Bernard LLANTA pouvoir à Valérie BARREDA, Isabelle CAYRAC pouvoir à Patricia DARDANT, Marie-Clémentine HERRE pouvoir à Olivier CAPELL.

Absent(s) : /

Effectif : 27

Quorum : 14

Présents : 24 ; **Absents excusés ayant donné procuration** : 3 ; **Absent(s)** : 0

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Maxime QUAGLIATO**, secrétaire de séance.



Vu le Code de l'environnement et notamment son article L.210-1 ;

Vu le dossier de candidature, présenté sous la forme d'un questionnaire, ci-annexé ;

Considérant que l'article L. 210-1 du Code de l'environnement susvisé dispose que « l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général » ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Considérant que la commune est confrontée à des épisodes de canicule et de sécheresse d'intensité et de fréquence croissantes ;
Considérant que, lors de ces derniers, les administrés, les visiteurs et les acteurs économiques ont été directement impactés par des restrictions préfectorales qui contraignent les usages et l'attractivité de la destination ;
Considérant que la commune est attachée à anticiper les effets du changement climatique et à déployer des solutions durables pour répondre aux besoins du présent tout en préservant les ressources des générations futures ;

Madame la Maire expose à l'Assemblée que la Préfecture des Pyrénées-Orientales et l'Association des maires, des adjoints et de l'intercommunalité des Pyrénées-Orientales (AMF66) ont lancé le label « Villes et villages sobres en eau », soutenu par le Plan de résilience pour l'eau, qui distingue les collectivités du département les plus exemplaires dans leur gestion de la ressource et leur adaptation à la sécheresse.

La labellisation « Villes et villages sobres en eau » n'a aucun impact financier pour la commune. En revanche elle présente trois principaux avantages :

- une gestion différenciée des crises sécheresse ;
- un accompagnement financier ;
- la mise en place d'un plan d'action positif, incitatif et soutenable.

Le dépôt des candidatures s'est clôturé le 19 juin 2026. La commune a déposé un dossier de candidature, par anticipation, qu'il convient de valider en conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (pour : 27) :

- **d'approuver** la candidature de la Ville de Banyuls-sur-Mer au label « Villes et villages sobres en eau » telle que déposée le 19 juin 2026 ;
- **de dire** que la présente délibération :
 - est transmise au représentant de l'Etat ;
 - est publiée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Maxime QUAGLIATO



La Maire
Aurélie MAILLOLS



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr; dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Label Ville et Village sobres en Eau / Ville de Banyuls-sur-Mer

Question préalable : la facturation des consommation se fait par comptage

☒ Oui

☐ Non

Si non: votre commune a t-elle engagé un plan d'actions de pose transmis à la DDTM ?

☐ Oui

☐ Non

☐ Si non : impossible de postuler pour le label

Généralités

1/Nom de la commune BANYULS-SUR-MER

2/ Quelle structure exerce la compétence AEP

☐ La commune

☐ Un syndicat

☒ Un EPCI: COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBÉRIS

3/ Quel est le nombre d'habitants sur le territoire communal

4 554 (INSEE 2023)

4/Quels sont vos moyens de communication envers vos abonnés

(plusieurs réponses possibles)

☒ Affichage en mairie

☒ Magazine municipal

☒ Réseaux sociaux

- ☒ Panneaux lumineux
- ☐ Application mobile

5/Votre commune avait elle signé la charte des communes pour une gestion sobre de l'eau (2023)

- ☐ Oui
- ☒ Non

Sobriété structurelle – données SISPEA

6/Rendement du réseau, indicateur P104.3 pour l'année 2024

Valeur:

- ☐ < 50%
- ☐ 50 à 65%
- ☒ 65 à 75%
- ☐ > 75%

7/ Valeur de l'indice linéaire de perte m3/j/km, indicate P106.3, commune rurale (une seule réponse possible)

- ☐ <1,5
- ☐ 1,5 à 3
- ☒ >3

8/ Valeur de l'indice linéaire de perte m3/j/km, indicate ur P106.3, commune urbaine
(une seule réponse possible)

- ☐ >7
- ☒ 7 à 10
- ☐ >10

9/ Renouvellement des réseaux , indicateur P107.2

☒ <0,5 %

☐ 0,5 à 1%

☐ >1 %

10/Quelle est la consommation moyenne domestique par abonné et par an (m3/an)

80 m3

11/Nombre de compteurs de production de plus de 10 ans ?

☒ entre 0 et 50 %

☐ plus de 50 %

12/ Tendence Consommation moyenne annuelle AEP depuis 2022 ?

☐ En hausse

☒ En baisse

☐ Stable

13/ % de compteurs domestiques équipés de télérelève

☐ 0 %

☐ < 50%

☐ 50 à 80%

☒ > 80%

14/ Disposez-vous d'un schéma directeur AEP ?

- ☒ De moins de 10 ans
- ☐ De plus de 10 ans 3
- ☐ En cours
- ☐ Aucun

15/ L'alimentation en eau de votre commune est sécurisée (plusieurs ressources autorisées ou interconnexion avec une autre commune)

- ☒ oui =
- ☐ non=

Equipements batiments municipaux

16/ Quel est le % d'infrastructures municipales équipées de compteurs ?

Une seule réponse possible

- ☐ 0%
- ☐ < 50%
- ☐ 50 à 80 %
- ☒ > 80%

17/ Faîtes vous une relève régulière de vos compteurs ?

- ☒ Oui (télérelève désormais par la régie des eaux)
- ☐ non

18/ Analysez vous vos consommations annuelles ?

- ☒ Oui
- ☐ non

19/ Avez vous mis en place un plan d'action pour optimiser vos consommations ?

☒ Oui

☐ non

Décrire le plan d'action en quelques lignes :

A l'échelle communale :

- Limiter l'arrosage par la plantation d'essences végétales économes en eau,
- Nouveau système pour l'arrosage nocturne du stade,
- Réutilisation des eaux de lavage de la laveuse municipale (service propre) en cas de canicule,
- Désimperméabilisation pour favoriser l'accès des eaux pluviales à la nappe,
- Installation de réducteurs de débits sur certains robinets des bâtiments communaux,
- Installation de boutons poussoir sur les bornes fontaines,

Au Port de Plaisance :

- Station Hydraloop pour recyclage des eaux grises des sanitaires,
- Nettoyeur haute pression à l'eau de mer utilisé sur la zone technique,
- Compteurs d'eau connectés sur chaque quai qui permettent un suivi en temps réel des consommations et une réduction des risques de fuite,
- Sensibilisation des plaisanciers sous forme de vidéo diffusée en Capitainerie, mailing et bien sûr en présentiel avec les agents sur les quais.

20/ Quel est le % des infrastructures municipales équipées de dispositifs hydroéconomes ?
(mousseurs, réducteurs de pression, mitigeurs thermostatiques, compteurs connectés, récupérateurs eaux grises, douches eco...)

☐

☒ 50 à 80 %

☐ >80%

21/ Avez vous désimperméabilisé des espaces publics ?

☐ 200 m² = 1

☐ 200 m² et 2000 m²

☒ plus de 2000 m²

Indiquez lesquels et de quelle manière ?

Coeur de Ville 2025 (image 1) : Parking du marché et rue Saint Sébastien 2329 m² d'enrobé remplacés par béton drainant et noues végétalisées



Espace Méditerranée 2024 (image 2) = 1212 m² de sols perméables (prairie, sable compacté), et noues végétalisées



22/ Avez vous mis en place des solutions fondées sur la nature ?

☒ Oui

☐ non

si oui décrivez votre réalisation:

Renaturation de la Baillaury (2017-2025) :

Le fleuve côtier débouche sur la plage urbaine de la ville de Banyuls-sur-Mer, au Coeur du Parc naturel marin Golfe du Lion, à quelques dizaines de mètres de la Réserve Naturelle Cerbère-Banyuls.

Longtemps utilisé comme aire de stationnement, le lit de la Baillaury avait perdu ses fonctions écologiques et la quasi-totalité de la biodiversité locale.

En 2017, la commune (accompagnée par l'Agence de l'Eau RMC, la Région Occitanie, le SMIGATA Préfecture, OFB, service eau et risques de la DDTM66, FDPPMA66 et CEN Occitanie), a lancé un projet de renaturation de la partie aval du fleuve afin de rétablir la continuité écologique terre-mer.

Aujourd'hui, plus de 900 mètres de cours d'eau ont été restaurés.

Ce projet exemplaire de restauration physique et écologique a été récompensé en 2025 dans le cadre du défi n°10 du Plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) Rhône-Méditerranée, et désigné lauréat par la Commission relative aux milieux naturels (CRMNA) du Comité de bassin.

En avril 2026 il a également été retenu pour figurer dans le livret des actions exemplaires du concours Capitale Française de la Biodiversité (OFB, Cerema).

Espaces verts

23/ La commune est elle signataire de la charte VALHOR ?

☐ Oui

☒ non

24/ Sur quel % de vos espaces verts végétalisés utilisez vous des techniques de jardinage qui favorisent les économies (paillage, multi espèces, pleine terre ..espèces méditerranéennes .) -

☐ 0%

☐ < 50%

☐ 50 à 80%

☒ >80%

25/ Sur quel % de vos espaces verts utilisez vous des techniques d'arrosage économes en eau (goutte à goutte, micro aspersion ...)

- ☐ 0%
- ☒ <50%
- ☐ 50 à 80%
- ☐ > 80%

Précisez l'adresse des principales zones où ces modalités d'arrosage sont déployées:

Front de mer Tranche 3 + Parking du Marché

26/ En dehors des périodes de restrictions à quel moment de la journée arrosez vous vos espaces verts ?

- ☐ Pas d'horaires définis
- ☒ Avant 9h et après 20H

27/ Avez vous mis en place des équipements permettant un suivi optimal des besoins d'arrosage (hygromètres, sondes tensiométriques...)

- ☒ oui (sur tous les gouttes à gouttes, et arrosage du stade)
- ☐ non

Gestion de la ressource

28/ Avez vous financé des bacs de récupération d'eau de pluie pour les particuliers ?

- ☒ Oui (via la CDC ACVI)
- ☐ non

29/ Reutilisez vous les eaux de vidange de piscine ouvertes au public (municipales ou établissements de tourisme) ? (dans le cadre réglementaire EICH)

- ☒ oui
- ☐ non

30/Valorisez vous les eaux de vidange des réservoirs AEP ?

- ☐ Oui
- ☒ non (non applicable car pas de reservoir)

31/ Valorisez vous vos eaux grises ? (dans le cadre réglementaire)

- ☒ oui (eaux de la laveuse à la marge + Hydraloop au Port)
- ☐ non

32/ Avez vous une demande de valorisation des “eaux impropres à la consommation humaine= eaux grises, eaux de piscines, eaux de pluie...) en cours auprès des services ?

- ☐ Oui
- ☒ non

33/ Souhaitez vous des informations sur les démarches pour valoriser ces eaux ?

- ☒ Oui
- ☐ non

34/ Portez vous un projet de REUT ?

- ☒ Oui
- ☐ non

35/votre commune bénéficie t-elle d'eau de REUT ?

- ☐ Oui
- ☒ non

36/ Vos fontaines décoratives / jets d'eau sont ils en circuit fermé ?

- ☐ Oui
- ☒ non (pas de fontaines décoratives à Banyuls)

37/ Existe t-il des bornes -fontaines alimentées en eau potable sur votre commune ?

- ☒ Oui (Mairie, front de mer, Pumptrack, Jardin bleu, cimetières à minima)
- ☐ non

38/ Si oui, sont -elle équipées de bouton poussoir ou de tout système permettant de limiter les consommations (cartes magnetiques...)?

☒ Oui (bouton poussoir)

☐ non

39/ La commune participe t-elle à financièrement ou techniquement à la modernisation et l'entretien d'un ou de canaux d'arrosage

☐ oui

☐ non

☒ sans objet (utilisation de forages)

Accompagnement, formation

40/Avez vous engagé des démarches d'accompagnement de sobriété vis à vis des hébergeurs touristiques ?

☐ Oui

☒ Non

☐ Sans objet

Si oui: décrivez l'action:

.....

41/ Les agents municipaux sont ils formés aux écogestes et au fonctionnement des arrêtés sécheresses ? (au moins une fois par an)

☒ Oui (arrêtés sécheresse)

☐ non

si oui, qui assure la formation:

42/ Existe il des opérations de sensibilisations vis à vis des scolaires ?

☒ Oui

☐ non

si oui qui assure la formation ? projet anti-gaspillage de l'eau à la cantine mené par la Ville en 2024 (récompensé label Eco-Ecole niveau argent) + CCACVI

43/ Existe il des opérations de sensibilisations vis à vis des usagers au moins chaque année?

☒ Oui

☐ non

Si oui qui assure la formation ? La CC ACVI pour les administrés, la Ville pour les touristes

Urbanisme

44/ Disposez vous d'un schéma de gestion des eaux pluviales ?

☒ Oui

☐ non

45/ Existe t'il dans votre PLU/PLUi un coefficient de biotope (CBS) par surface ou un coefficient de pleine terre (CPT) ?

☐ Oui précisez: CBS ou CPT

☒ non

46/ Votre document d'urbanisme impose t-il la récupération des eaux pluviales et / ou des eaux grises pour les constructions neuves ?

☐ Oui

☒ non (PLU en cours de révision – phase consultative, sujet à l'étude)

Sécheresse – 7 points

47/ Imposez vous des pratiques plus restrictives que celles exigées par les restrictions sécheresses ?

☐ Oui

☒ Non

si oui lesquelles ?

48/ En période sécheresse, usez vous d'une communication renforcée sur les bons gestes à adapter au quotidien ?

☒ Oui

☐ non

si oui décrivez :

Nous communiquons sur les arrêtés préfectoraux, informons sur les interdictions en cours (réseaux sociaux et le site Internet de la ville) ;

Distribution d'outils pédagogiques et informations auprès des habitants et des touristes (campagne « Chaque goutte compte, chaque geste aussi » du Syndicat du Tech, expositions « L'eau un défi d'aujourd'hui pour demain » et stand sur la nécessité de préserver la ressource en eau en donnant des conseils de gestion raisonnée) ;

Présence sur le terrain de juin à septembre 2025 de 2 éco-ambassadeurs (services civiques) qui communiquent auprès du public sur les actions de la ville et les bons gestes.

49/ Y a t-il des actions dans votre commune pour vérifier la bonne application des arrêtés sécheresse ?

☐ Oui

☒ Non

Décrivez en qq lignes ces actions:.....

Bonus (3 points)

50/ Si vous avez engagé une ou des actions non citées précédemment, vous pouvez l'indiquer. Elle pourra vous apporter des points supplémentaires

max 3 points

- Sensibilisation des commerçants et artisans dans le Guide 2026 des bonnes pratiques rubrique "gestion raisonnée de la ressource en eau"
- Sensibilisation des habitants et des touristes dans les supports "A la plage je m'engage" et la balade interactive Baludik